

DÉPARTEMENT DU NORD

—*—

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

—*—

CANTON DE LE CATEAU

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
BUSIGNY

OBJET : Annulation de la délibération n° 2021-34 du 05 juillet 2021.

Séance ORDINAIRE

16 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire, à la suite de la convocation du 08 septembre 2022, laquelle a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Président : Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 19

13 présents : Didier MARÉCHALLE, Maire, René SCAILTEUX, 1^{er} adjoint, Nicole GOURMEZ, 2^{ème} adjoint, Francine RICHEZ, 4^{ème} adjoint, Julien GOEMAERE, 5^{ème} adjoint, Marie-Françoise BUISSET, Hervé SÉRUSIER, Cécile COLPIN, Stéphane LEBLEU, Pierre CZERIBA, Chloé GOMANNE, Christian PECQUEUX, Annie WYART.

1 absente excusée : Angèle DUPUY

2 absentes : Marie-Thérèse DESICY, Fabienne DUBUS

3 Procurations : Christophe LEBRUN à Marie-Françoise BUISSET
Franck DEFOSSEZ à Pierre CZERIBA
William LEMAIRE à Christian PECQUEUX

Secrétaire de séance : Cécile COLPIN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération a été prise le 05 juillet 2021 afin de l'autoriser à signer avec la SAS Parc éolien de Saint-Souplet une promesse de constitution de servitudes présentée pour les parcelles D1980, D1982, puis acte notarié associé.

Il s'avère qu'un conseiller municipal concerné par cette affaire a pris part au vote. Il convient donc d'annuler la délibération n°2021-34 du 05 juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération n° 2021-34 du 05 juillet 2021.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Didier MARÉCHALLE

